

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 608-2025

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le premier projet de *Règlement numéro 608-2025 relatif aux projets particuliers de construction de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 25 septembre 2025, à 17 h 30**, à la salle 145 de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (entrer par la porte principale située sur la façade avant du bâtiment). Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

But du règlement

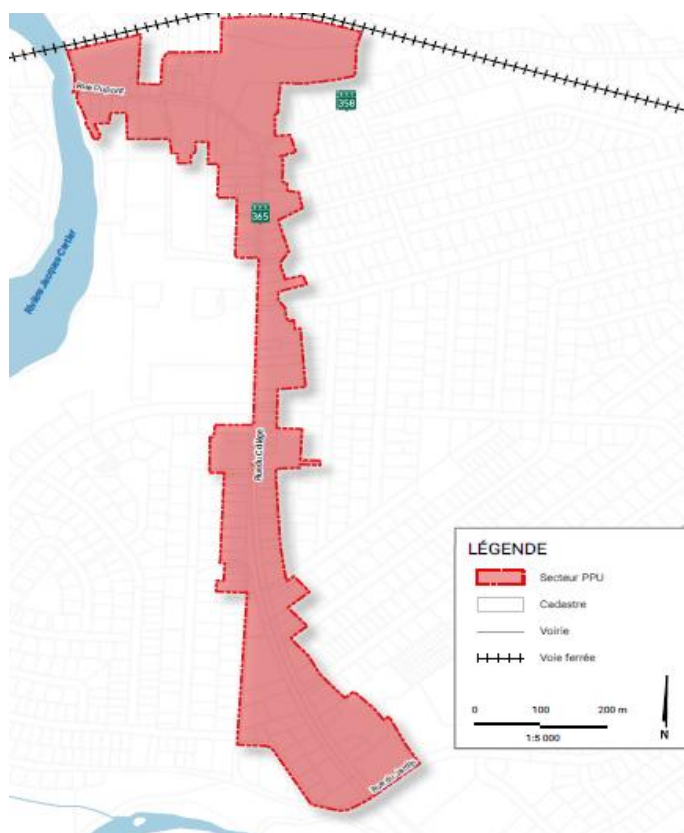
Le présent règlement vise à habilitier les membres du conseil municipal à autoriser, sur demande et selon certains critères, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme identifiés au présent règlement.

Le règlement sur les projets particuliers permet donc de déroger aux rigueurs des règlements d'urbanisme et de convenir d'un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Cet outil réglementaire offre par le fait même une flexibilité et une plus grande adaptation à la spécificité du cadre bâti et aux réalités territoriales.

Territoire visé

Le présent règlement s'applique uniquement aux immeubles situés à l'intérieur du centre-ville historique de Pont-Rouge, tel qu'illustré par la carte ci-bas. Il s'agit du secteur défini par le programme particulier d'urbanisme, inclus au Plan d'urbanisme en vigueur.

Carte du territoire visé ;



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 16^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2025.

La greffière adjointe,



Nicole Richard